

Congrès Sites et Cités remarquables de France Les cadres opérationnels et les grands acteurs de la revitalisation

Intervention de l'Anah

(source Figeac mai 2019)

Valérie Mancret-Taylor, directrice générale

Les champs d'intervention de l'Anah en matière d'habitat privé



Les 6 axes prioritaires :



Développement urbain et patrimonial :

Dont le programme Action Cœur de Ville



Prévenir et traiter les copropriétés fragiles et en difficulté : 300 000 à 1 200 000 logements dans des copropriétés en difficultés potentielles, selon les approches, soit 5 à 20% du parc



Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ ou dépendantes : 2 millions de ménages > 60 ans auraient besoin de travaux d'adaptation(12 000 € de travaux en moyenne) dans les 10 prochaines année

Lutter contre l'habitat indigne ou très dégradé :

2 à 3% du parc considérés comme indigne ou très dégradée, soit environ 750 000 logements





Lutter contre la précarité énergétique : 3,8 millions de ménages consacrent plus de 10% de leurs ressources à payer leurs factures d'énergie (moyenne nationale 5,5%)



Développer un parc de logements à loyers modérés :

En conventionnant avec les propriétaires bailleurs qui bénéficient alors d'un avantage fiscal s'ils s'engagent à respecter un plafond de loyer



Les bénéficiaires des aides aux travaux



Propriétaires occupants (PO)

sous conditions de ressources

Propriétaires bailleurs (PB)

privés ou organismes agréés (sous conditions de loyers maîtrisés)

Syndicats de copropriétaires

Aide collective (aux copropriétaires, indépendamment du niveau de ressources et du niveau de loyer) ; aide à la gestion (aides au syndic) ; portage ciblé de lots (aides au porteur)

Collectivités locales

déficit du recyclage (collectivités locales ou leurs opérateurs) ; relogement ; réalisation de travaux d'office

Opérateurs publics

Subventions accordées à des opérateurs fonciers et opérateurs d'aménagement publics ou parapublics (dispositif d'intervention immobilière et foncière et vente d'immeubles à rénover)

Les programmes de l'ANAH (OPAH et PIG) : outils de revitalisation du territoire



L'OPAH RU: cadre contractuel souple pour la requalification des quartiers anciens

- Portée par les collectivités
- Une convention de programme d'une durée de 5 ans
- Un volet incitatif (aides aux travaux)
- O Un volet coercitif (traitement de l'habitat indigne et dégradé et recyclage foncier)
- Une approche globale non limitée à l'habitat

Les OPAH : des déclinaisons selon les territoires ou thématiques

- OPAH RR (revitalisation rurale)
- OPAH CB (centre bourg)
- OPAH CD (copropriétés dégradées)

PIG: une intervention thématique

Autonomie, rénovation énergétique

Le rôle de l'Anah dans le programme Action Cœur de ville



- Financement d'ingénierie dans tous les champs du développement urbain (direction de projet)
- Volet Habitat du plan
- Financement des travaux à hauteur de 1Md€ et 200M€ dédiés à l'ingénierie
- Articulation ORT et OPAH-RU

■ L'ORT reprend tout ou partie des actions d'une OPAH

- Accompagnement par la collectivité locale.
- Intervention urbaine.
- Diversité de la population.
- Caractère social.
- Maintien sur place des occupants.

La convention ACV vaut OPAH-RU si elle intègre l'un des volets suivants :

- volet immobilier et foncier ;
- o volet habitat dégradé et lutte contre l'habitat indigne ;
- o volet copropriétés fragiles ou en difficulté.

Les aides aux travaux de l'Anah selon les situations



h Aides travaux d'office

- Aides RHI
- Aides THIRORI

Maîtrise d'ouvrage publique réhabilitation sans acquisition publique

Maîtrise d'ouvrage privée réhabilitation sans acquisition publique

Maîtrise d'ouvrage publique recyclage après acquisition publique Maîtrise d'ouvrage publique ou parapublique réhabilitation après acquisition par l'opérateur

- Aides individuelles PO/PB
- ^{abs}Aides à la maîtrise d'ouvrage d'insertion MOI
- **6** Aides collectives aux syndicats de copropriété
- Aides vente d'immeuble à rénover VIR
- **d** Aides dispositif d'intervention foncière et immobilière DIIF
- Aides au portage ciblé

Les aides de l'Anah en matière d'ingénierie



- Etudes préalables à la mise en place d'un dispositif programmé (OPAH-RU, OPAH-RR, OPAH-CB, OPAH-copros, PIG) : diagnostic du parc privé et choix de la stratégie d'amélioration de ce parc.
- Études pré-opérationnelles : études visant à préparer le déploiement concret du dispositif (plan de financement, choix des objectifs, calibrage).
- Animation de projets (OPAH, PIG, ...)
- Financement du chef de projet (rattaché à la collectivité locale en ORT ou opération programmée complexe : OPAH-RU, OPAH-copros).
- Apport d'une expertise : études de connaissance et d'évaluation sur le parc privé et les politiques d'amélioration ; outils méthodologiques à destination des collectivités, opérateurs et services de l'Etat ; formations sur l'amélioration de l'habitat.